

■ **Fondation Vielle-Dirking**, à Neuchâtel, mettre à disposition de la Fondation des établissements cantonaux pour personnes âgées et de la Fondation neuchâteloise en faveur des tuberculeux, etc. (FOSC du 06.03.1998, p. 1618). Autorité de surveillance: office de surveillance du canton de Neuchâtel.
Journal no 2671 du 19.09.2002
(00656920 / CH-645.1.005.520-2)